



ICI FONTAINE

N° 52

Mars 2025



Le mot du Maire

Chers Fontenoises et Fontenois,

Alors que nous entamons la dernière année complète de ce mandat, il est important de revenir sur les réalisations accomplies et de se projeter vers les travaux encore à finaliser pour améliorer l'environnement et le cadre de vie de notre commune.

Parmi les principales réalisations, on peut citer la création de deux nouveaux lotissements, la mise en place de solutions pour une mobilité plus douce et durable, la création d'espaces de jeux pour enfants. Le cœur de notre action a toujours été de conjuguer modernité et respect de notre patrimoine, afin que chaque amélioration participe à l'embellissement de notre commune tout en préservant son âme.

Pour l'année 2025, un projet majeur de rénovation du presbytère est en cours. Ces travaux permettront de redonner vie au bâtiment et de valoriser notre patrimoine. Des miroirs de visibilité vont être installés place des Canadiens, dans le lotissement Le Parc Fontenois, Rue du Régiment de la Chaudière afin de sécuriser la circulation des véhicules. Le réseau d'assainissement va être remplacé place la Fontaine, rue des Dentellières et voie de l'Épine, cette action est menée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thon (SMART). L'estimatif des travaux est de 450 163.20€ TTC. Pour faire face aux incivilités, notamment aux dépôts sauvages qui s'accroissent, l'équipe municipale étudie la possibilité d'implanter des caméras de surveillances.

Cette dernière année de mandat sera une année charnière pour finaliser tous ces projets et offrir aux citoyens une commune à la hauteur de leurs attentes. Les efforts déployés pour embellir notre village, préserver notre patrimoine et améliorer les infrastructures viseront à maintenir et à développer la qualité de notre cadre de vie.



Avec tout mon dévouement,

Cyrille Rosello De Moliner

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
A propos de l'interco.	1
Evènements communaux	2
CCAS	2
Les commissions	3
Le carnet fontenois	4
Infos diverses	4

L'AGENDA

- Samedi 26 avril
Carnaval
Rues du village
(Ass. Cœur de Fontaine et Mairie)
- Judi 8 mai
Cérémonie
Monument aux morts
(Mairie)
- Vendredi 23 mai
Fête des voisins
Rues du village
(Mairie)
- Samedi 21 juin
Fête de la musique
Terrain d'évolution
(Mairie)

A propos de l'intercommunalité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer (STM)

Ce projet ambitieux vise à définir les grandes orientations d'aménagement et de développement de notre territoire pour les années à venir.

Le PLUi est un outil essentiel pour planifier l'urbanisme de manière cohérente et durable. Il permettra de répondre aux besoins en logements, en équipements publics, en espaces verts et en infrastructures tout en préservant notre patrimoine naturel et architectural.

Le projet du PLUi a été arrêté lors du dernier conseil communautaire de STM le 20 février 2025. Après une consultation de différentes instances, il sera soumis à enquête publique entre juillet et août 2025. Son approbation sera définitive en décembre 2025.

Plus d'infos sur : <https://seules-terre-mer.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-plui/>

Evènements communaux

Téléthon :



Comme depuis plusieurs années, des manifestations étaient organisées sur le territoire de STM à l'occasion du Téléthon. Notre commune a eu le plaisir d'organiser le départ de la randonnée nocturne intercommunale entre Fontaine-Henry et Creully. Chaque participant s'est vu offrir une petite collation dont le traditionnel vin chaud... histoire de prendre quelques forces avant l'effort !



Spectacle de Noël :



La commune a organisé son arbre de Noël le dimanche 15 décembre à 15h30. Les petits Fontenois et leurs parents ont pu assister à un très joli spectacle de marionnettes « Les voyages du Père Noël ». A l'issue de ce divertissement, chaque enfant s'est vu offrir des chocolats, avant de vite se rendre à la grille de l'école, pour attendre l'arrivée du Père Noël, invité par l'association Cœur de Fontaine.



Les vœux du Maire :

Après avoir formulé les traditionnels vœux de bonne année, Cyrille Rosello De Moliner a évoqué deux sujets importants gérés par la Communauté de Communes Seules Terre et Mer : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont l'approbation est prévue fin 2025 et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) qui sera appliquée dès le 1er janvier 2026.

Des règles de tri et de ramassage des ordures ont également été rappelées, et le problème des dépôts sauvages a été abordé.

Il a ensuite présenté les réalisations de la commune en 2024, notamment l'aménagement des espaces verts et des travaux de voirie. Concernant les projets pour 2025, il a évoqué en particulier la finalisation du lotissement du Parc, les travaux d'assainissement, la rénovation du presbytère et la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles. Enfin, Cyrille Rosello De Moliner a exprimé sa gratitude envers les employés municipaux, l'équipe municipale, les associations, les bénévoles et le CCAS pour leur engagement et leur contribution à la vie locale.

Tous les présents ont ensuite partagé un moment de convivialité tant apprécié autour de la galette des rois et du verre de l'amitié.



Poupée Izzy

Au nom du Centre Juno Beach, de l'Initiative Izzy Doll et de l'Attaché de Défense du Canada en France, le Colonel Jason Galuga Attaché de Défense du Canada en France, Cyrille Rosello De Moliner a été invité à une soirée spéciale de remise des boîtiers des poupées Izzy. Cette cérémonie a été l'occasion de découvrir l'histoire et la signification des poupées Izzy, d'échanger avec le Colonel Jason Galuga, Mme Lise Galuga, Directrice Exécutive de l'Initiative Izzy Doll, M. John Desrosiers, Directeur des opérations internationales chez Anciens Combattants Canada et l'équipe du Centre Juno Beach.

En geste d'amitié entre nos deux nations, le boîtier numéro 33 des 80 qui seront distribués dans le cadre du projet des 80 poupées Izzy pour le 80e anniversaire des débarquements a été remis à la commune de Fontaine-Henry. Ce coffret est visible dans le hall d'accueil de notre Mairie.

Mme Galuga, Directrice exécutive de l'initiative des poupées Izzy, espère vivement que les habitants de Fontaine-Henry manifesteront un réel intérêt à découvrir l'histoire du caporal-chef Mark Isfeld et à en apprendre davantage sur l'initiative humanitaire qui a vu le jour en sa mémoire.

+ d'infos sur : <https://izzydoll.org/fr/impact/80th-anniversary-of-d-day-project/>



Le Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2025, ordre du jour :

Changement d'appellation de l'imp. Abbé Roger, Création d'un poste de rédacteur, appel d'offre mur RD 170/ piste cyclable, proposition implantation skate parc, devenir maison rue de Scoriton, travaux au presbytère.

Prochain Conseil Municipal : 7 avril 2025 à 19h00

Prochaine réunion du CCAS : 3 avril 2025 à 19h00

Commission vie scolaire et enfance



**RENTRÉE SCOLAIRE
2025-2026**



RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Du 03 février au 30 avril 2025

Démarche à effectuer sur le portail famille :
<https://seulles-terre-mer.les-parents-services.com>

02 31 36 21 97
a.godard@cdc-stm.fr

NOUVELLE INSCRIPTION

Du 03 février au 30 avril 2025

- Enfants nés en 2022
- Nouveaux arrivants

Dossier à retirer :

- dans votre mairie
- au siège de Seulles Terre et Mer
- dans l'Espace France Services Seulles Terre et Mer à Tilly-sur-Seulles
- sur le site internet de STM : www.seulles-terre-mer.fr

02 31 36 11 36
s.dondayne@cdc-stm.fr



Commission Travaux et Environnement

Travaux réalisés :

Lotissement « Le Parc » :

Aménagement de la voirie et des espaces verts.

Poteaux en bois rue du Val de Douet et place des Canadiens :

Travaux réalisés pour mettre en sécurité les piétons, réguler le stationnement des véhicules et embellir notre village.



Travaux à venir :



Remplacement des brides des cloches :

Ces éléments essentiels, qui assurent la sécurité et le bon fonctionnement des cloches, montrent des signes d'usure après de nombreuses années de service. Ces travaux permettront de maintenir la tradition des sonneries qui rythment la vie de notre village.



Mur du Cimetière :

En raison des fortes pluies de l'hiver une partie du mur du cimetière s'est malheureusement effondrée. La municipalité a immédiatement pris des mesures pour sécuriser la zone et planifier la reconstruction du mur. Le montant de cette dépense imprévue est de 25 600 € TTC.

Entrée de village route de Thaon (RD 170) :

L'appel d'offre pour la construction d'un mur a été relancé afin de maîtriser le coût de cette opération.

Vente de terrains à bâtir au lotissement du Parc

2 terrains à bâtir aménagés mis en vente par la Commune sont toujours disponibles. Les 2 parcelles ont des surfaces de 685 m² et 430 m². De plus amples informations sont disponibles auprès de la mairie de Fontaine-Henry : commune-fontaine-henry@orange.fr.

Mairie de Fontaine-Henry

5 rue de Scoriton 14610 FONTAINE-HENRY

Directeur de publication: Cyrille Rosello De Moliner



Téléphone : 02 31 80 34 49

Messagerie : commune-fontaine-henry@orange.frSite internet : www.fontaine-henry.fr

Ouverture au public les lundi et jeudi de 17h à 19h

Le carnet fontenois

- Naissances le 17/02/2025 : LE MULLOIS Natéo
- Mariages le 07/12/2024 : GLOWACKI Quentin et PICQ Fanny
- PACS le 21/11/2024 : BECHAUD Eric et SALUN Claire
le 14/02/2025 : LAMARE Maxence et JUTTEAU Liliane
- Décès le 05/02/2025 : Mme TRINIAC née ROUX JOFFRENOT DE MONTLEBERT Marie-Renée

Infos diverses

Calendrier de collecte des déchets

Vous trouverez dans ce bulletin municipal le calendrier 2025 de collecte des ordures ménagères (OMr - noir) et des déchets issus du tri sélectif (SEL - jaune) pour notre commune.

L'année 2025 sera marquée par le passage à une collecte des OMr tous les 2 semaines à partir du 1er octobre lorsque tous les usagers de Seulles Terre et Mer auront reçu leur conteneur jaune (SEL), leur conteneur noir pucé (OMr).

De ce fait le calendrier fourni ici est établi pour les mois de décembre 2024 à septembre 2025. Un second calendrier pour les mois d'octobre à décembre 2025 sera remis en main-propre à chaque usager lors de l'enquête de dotation (mars - septembre 2025).

La Normandie a sa propre monnaie, le RolloN

Peu le savent, mais depuis quelques années, apparaissent des monnaies régionales, soit à l'initiative des Conseils régionaux, soit, comme au Pays Basque, des locuteurs d'une langue régionale. Et c'est légal !



La France conserve le privilège régalien de « battre monnaie », mais elle l'a délégué à l'Europe, soit. Mais sans entrer en concurrence avec la monnaie officielle qu'est l'Euro, il est parfaitement admis que puissent exister des conventions d'échanges de droit privé, encadrées notamment par une Loi de 2014 concernant l'économie locale et solidaire. On peut citer le Sol-Violette à Toulouse, la Gonette à Lyon, l'Eusko au Pays-Basque, le Heol en Bretagne, la Pive en Franche-Comté, le Miel en Ariège, la Roue en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Cairn à Grenoble et alentour, le Krô à Annecy, la Doume en Auvergne et la Muse en Moselle, et le Léman qui a la particularité d'être utilisé à la fois en France et en Suisse.

Question centrale, quel est l'intérêt ? Réponse : favoriser les échanges commerciaux en circuit court, entre nous (identité/enracinement/connaissance les uns des autres), près de nous (moins d'intermédiaires, moins de kilomètres, qualité mieux appréciée).

Clients et commerçants se trouvent donc mis en réseau par leur adhésion au RolloN. Les particuliers n'ont rien à payer à l'adhésion au contraire, la Région Normandie, leur reverse 5% du montant de leurs achats courants effectués en RolloN, et les 15-25 ans se voient offrir 10 RolloN. Les entreprises ont deux formules d'adhésion au choix, selon les volumes de transaction qu'elles envisagent.

Parité : 1 RolloN = 1 Euro, c'est la Loi.

Les transactions se font évidemment de façon dématérialisée, via la banque, à l'aide d'un QR code. Ce QR code sert à convertir des Euros en RolloN sur son compte bancaire, et à payer un commerçant en RolloN plutôt qu'en Euro. Ce n'est pas très difficile. Plus d'infos sur : <https://www.normandie-rollon.fr/>